

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU JEUDI 30 AVRIL 2020**

Yaoundé, le 30 avril 2020

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E. Joseph DION NGUTE, a présidé ce jeudi 30 avril 2020 dès 10 heures à l'Auditorium de ses Services, un Conseil de Cabinet. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres et les Ministres Délégués.

Trois points figuraient à l'ordre du jour:

1. un exposé du Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique sur l'industrie pharmaceutique au Cameroun ;
2. un exposé du Ministre des Postes et Télécommunications sur le développement des technologies numériques au service de la santé au Cameroun ;
3. un rapport du Ministre de la Santé Publique sur le point actualisé de l'évolution de la pandémie du COVID-19 au Cameroun.

Intervenant en premier lieu à l'issue de l'adresse introductive du Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Industrie a tout d'abord dressé l'état des lieux de l'industrie pharmaceutique au Cameroun, avant de présenter les contraintes à son expansion et les perspectives de développement de ce secteur d'activité.

S'agissant de l'état des lieux, le Ministre a indiqué que l'industrie pharmaceutique locale est encore au stade embryonnaire. A date, le Cameroun dispose d'une quinzaine d'unités industrielles de fabrication de consommables médicaux et de médicaments, présentés sous forme liquide, sèche ou injectable. Cependant, la production nationale en médicaments essentiels couvre moins de 5% de la demande domestique, estimée en valeur monétaire à 200 milliards de francs CFA en moyenne annuelle, dans un secteur quasi-dominé par les importations.

Parmi les contraintes qui entravent le développement de l'industrie pharmaceutique au Cameroun, les plus significatives sont les coûts élevés des facteurs de production, les importations massives et frauduleuses de médicaments, l'insuffisance des matériels et équipements, ainsi que les difficultés d'accès aux financements nécessaires à l'essor d'une véritable industrie pharmaceutique locale.

En guise de perspectives, le Ministre de l'Industrie a fait savoir que la stratégie du Gouvernement dans ce domaine devra porter sur deux axes d'interventions. Le premier axe se rapporte à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie pharmaceutique, notamment à travers la mise à niveau et l'allègement des charges fiscales des unités industrielles existantes et le renforcement des capacités financières de la Centrale nationale d'approvisionnement en médicaments et consommables médicaux essentiels (CENAME). Quant au second axe, il met l'accent sur la densification et la diversification de l'industrie pharmaceutique locale, par le biais de la valorisation des ressources ligneuses et non ligneuses dans la production des médicaments.

Prenant la parole à son tour, le Ministre des Postes et Télécommunications a rappelé les enjeux des technologies numériques au service de la santé et les initiatives en cours dans ce domaine au Cameroun, avant de formuler des propositions pour lever les contraintes au développement des outils numériques dans le domaine de la santé.

Relativement aux enjeux, le Ministre a indiqué que le recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permet d'accroître l'efficacité des systèmes de santé et de réduire les coûts d'accès aux services médicaux. Cependant, le niveau d'intégration des TIC dans les pratiques de santé au Cameroun est encore très faible, en raison de l'absence d'une industrie locale de développement des contenus numériques et de la porosité du réseau d'infrastructures de télécommunications.

Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement s'est doté d'un Plan stratégique de santé numérique 2020-2024, à l'effet d'accompagner les initiatives en cours, à l'instar du projet Réseau national de télécommunication d'urgence. Par ailleurs, de nombreux projets ambitieux sont développés par des startups dans le domaine de la télésanté tels que la consultation en ligne d'un médecin ou de médicaments disponibles en pharmacie et l'analyse des paramètres en matière de cardiologie.

Evoquant les contraintes à la mise en place d'une politique des TIC au service de la santé, le Ministre des Télécommunications a insisté sur l'indisponibilité de l'énergie électrique et d'Internet, l'insuffisance des applications locales et des terminaux numériques, la complexité des services de santé ainsi que les problèmes de confidentialité liés à l'utilisation des systèmes d'information hospitaliers. Dans l'optique d'accroître le niveau d'intégration des TIC dans les pratiques de santé au Cameroun, le Ministre a proposé entre autres la mise en place d'un Centre de développement de l'économie numérique pour la production des solutions digitales et des applications « *made in Cameroon* » ainsi que l'interconnexion à large échelle des formations sanitaires à l'infrastructure.

Le Conseil a enfin suivi le rapport du Ministre de la Santé Publique sur l'évolution de la pandémie du COVID-19 au Cameroun. Il en ressort qu'à la date du 30 avril 2020, le Cameroun compte 1 799 cas testés positifs, dont 934 guéris et 61 décès. Le dispositif de riposte sanitaire à l'œuvre a connu une nette amélioration, à la faveur notamment de la mise en place des Centres spécialisés de traitement des patients atteints du COVID-19 et la déconcentration des moyens d'action. Il est envisagé de renforcer la surveillance épidémiologique et biologique, en augmentant les capacités de diagnostic, en vue d'une détection précoce et d'une prise en charge rapide permettant de réduire la létalité et d'améliorer le taux de guérison.

A l'issue du débat qui a suivi ces communications, le Premier Ministre a demandé au Ministre en charge de l'Industrie de lui soumettre une matrice d'actions pour le développement de l'industrie pharmaceutique au Cameroun, assortie d'un chronogramme d'exécution et de sources de financement potentielles. Il a demandé au Ministre des Postes et Télécommunications de travailler en liaison avec le Ministre de la Santé Publique, afin de s'assurer de la cohérence de la stratégie d'accélération du développement de l'infrastructure d'accès, avec le plan stratégique de santé numérique. Pour ce qui est de la lutte contre le COVID-19, le Chef du Gouvernement a prescrit au Ministre de la Santé Publique de poursuivre les initiatives visant à optimiser les modalités de prise en charge des malades du COVID-19, à travers l'entrée en service des Centres spécialisés de traitement des patients.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 00 mn.-

Yaoundé, le 13 0 AVR 2020

Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,



FOUDA Séraphin Magloire